

# conditions générales de ventes

- ATLANS édite des catalogues de formation comportant des tarifs d'animation journaliers hors taxes pour les clients professionnels, et des tarifs forfaitaires TTC par formation, pour les clients Particuliers. Tous nos prix sont en Euros. Les prestations sur mesure font l'objet de propositions commerciales et financières valables pendant un mois. Pour les clients professionnels, les frais de déplacement (repas, hébergement, transport) sont à la charge du client, hormis les frais de transport des formateurs sur l'île de France.
- Pour les formations professionnelles, atlans adresse au client prescripteur une convention de formation en deux exemplaires dont un exemplaire doit être retourné revêtu de la signature et du cachet du client. Pour les clients Particuliers, la facture fait office de convention simplifiée. Toute demande de formation en intra ne prend effet qu'à réception de la convention de formation, accompagnée de la liste des participants. Pour les formations en inter et les formations aux Particuliers, elle ne prend effet qu'à réception du formulaire d'inscription signé et validant le choix du mode de règlement, accompagné d'un premier règlement.
- Pour les formations en inter et les formations aux particuliers, une convocation indiquant les dates et les horaires de la formation, le lieu et le plan d'accès, et accompagnée du programme de la formation, est adressée au client par ATLANS. Dans le cadre des formations en intra, le client prescripteur s'engage à adresser une convocation avec les mêmes informations à chaque participant avec un délai de prévenance suffisant et à en adresser copie à ATLANS. Si le nombre de participants s'avère insuffisant pour garantir la qualité de la formation, ATLANS se réserve la possibilité de l'ajourner au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnité.
- A l'issue de la formation, une attestation de participation à la formation pour chacun des participants est adressée au client prescripteur, qui se charge de la transmettre. Pour les formations en inter et aux Particuliers, l'attestation de participation est adressée directement à chaque client.
- Les factures aux clients professionnels sont payables à réception. Aucun escompte n'est attribué pour paiement anticipé. Toute formation commencée est due dans sa totalité. En cas d'annulation ou de report du fait du client, même en cas de force majeure, les frais engagés sont dus et une quote-part du tarif de l'animation reste due à ATLANS. Le montant de la quote-part est en fonction de la survenance de l'annulation :
  - ✓ Si cela survient 15 jours au moins avant le début de la formation : 10% du tarif de la formation
  - ✓ Si cela survient moins de 15 jours avant le début de la formation : 35% du tarif de la formation
  - ✓ Si cela survient moins de 48 heures avant le début de la formation : 100% du tarif de la formation.
- Pour les formations en inter et pour les formations aux particuliers, toute formation ou cycle de formation commencé est dû dans sa totalité sauf en cas de force majeure, telle que mutation ou maladie. En dehors des cas de force majeure, si le tarif incluait des frais logistiques, seuls les frais de restauration sont remboursés au participant.
- Loi n° 2012-387 : en cas de retard de paiement, une indemnité de 40 € pour frais de recouvrement est due de plein droit. Les pénalités de retard sont calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal.
- En cas de refus de prise en charge par l'organisme collecteur du client, celui-ci s'engage à régler lui-même le montant de la formation à ATLANS.
- Si, par faveur, ATLANS ne faisait pas jouer une des conditions mentionnées ci-dessus, ceci ne constituerait en aucun cas un renoncement à se prévaloir de ces conditions pour des actions ultérieures.